



ATOUTS NORMANDIE - BONS PLANS CHEVAL – Edition 2021

1000 séances d'équitation accompagnées financièrement par la Région Normandie

Appel à candidatures à destination des centres équestres et centres de tourisme équestre

1. Contexte :

Atouts Normandie est une plateforme régionale de distribution d'aides individuelles pour tous les normands de 15-25 ans. Dans le cadre du volet Loisirs les jeunes peuvent s'inscrire pour participer à des « **Bons Plans** ». Un bon plan est un outil d'animation à votre service pour vous faire connaître et susciter l'envie chez les jeunes de découvrir la richesse de leur territoire en leur permettant de vivre une expérience inédite.

En lien avec sa politique en faveur du développement de la filière équine et dans une volonté d'accompagner les centres équestres fortement impactés par la crise Covid19, la Région Normandie propose de mettre en place une opération « **Bons Plans Cheval** ».

L'objectif de cette opération est de proposer des séances de découverte de l'équitation sportive ou de pleine nature aux jeunes normands âgés de 15 à 25 ans et titulaires de la carte Atouts Normandie.

Deux types de Bons Plans seront ainsi proposés :

- 1) Bons Plans « Découverte de l'équitation »,
- 2) Bons Plans « Balade découverte équestre ».

Dans ce cadre, **1000 séances d'équitation ou de balades équestres seront accompagnées financièrement par la Région.**

Pour la mise en œuvre de ces « Bons Plans », la Région Normandie, en partenariat avec le Comité Régional d'Équitation de Normandie, lance un appel à candidatures vers les centres équestres et centres de tourisme équestres pour entrer dans le dispositif.

2. Dispositions relatives au financement :

Le Jeune adhérent au dispositif Atout Normandie et qui se sera inscrit dans le cadre d'un « Bon Plan Cheval », recevra une invitation donnant le droit à une séance d'équitation ou de balade équestre. Le jeune prendra alors contact avec l'un des centres équestres ou du tourisme équestre dont la candidature aura été validée afin de réserver sa séance d'équitation.

Ces heures d'équitation accompagnées financièrement par la Région devront obligatoirement avoir lieu **entre le 5 juillet et le 7 novembre inclus**.

Les centres équestres et centres de tourisme équestre retenus bénéficieront d'un **remboursement forfaitaire** de la part de la Région à l'issue de la période des Bons Plans.

Le remboursement des séances d'équitation et/ou balades équestres sera effectué par la Région sur la base suivante :

- nombre de séance d'équitation données dans le cadre du Bon Plan Equitation **X 20€**
- nombre de balades équestres effectuées dans le cadre du Bon Plan Balade découverte **X 30 €**.

ATTENTION :

- le **différentiel** éventuel **reste à la charge de la structure** (le bon plan doit être 100% gratuit pour le jeune titulaire de la carte Atouts Normandie),
- le remboursement sera effectué par la Région en une seule fois à l'issue de la période des Bons Plans. Un paiement intermédiaire pourra être effectué pour les centres équestres ou de tourisme équestre en capacité de justifier un montant de Bons Plans au moins égal à 500€.

3. Dépôt et sélection des dossiers de candidature :

Le présent appel à candidatures est consultable sur les sites :

- de la Région Normandie www.normandie.fr;
- du Comité Régional d'Equitation de Normandie : www.chevalnormandie.com.

Quelle est la date limite de dépôt des candidatures :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 juin 2021.

Où adresser votre dossier de candidature ?

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse email suivante : normandie@ffe.com ou par courrier (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au Comité Régional d'Equitation de Normandie.

Comité Régional d'Equitation de Normandie – COREN
Maison du Cheval - Campus EffiSciences
8 rue Léopold Sédar Senghor
14 460 COLOMBELLES

Qui peut candidater ?

Tous les centres équestres et centres de tourisme équestres adhérents FFE et installés en Normandie et inscrits sur la plateforme : atouts.normandie.fr

Comment candidater ?

En complétant et en renvoyant le formulaire de candidature ci-joint.

Le formulaire contient :

- Des informations administratives,
- Une présentation de la structure (Merci de joindre obligatoirement vos tarifs),
- Un descriptif de l'offre proposée dans le cadre de ce dispositif (ex : Heure découverte d'équitation ; Balade découverte ; Initiation à pied ; autre...).

Comment s'opère la sélection des centres équestres et centres de tourisme équestres retenus pour cette opération ?

Les formulaires des candidats feront l'objet d'une étude par un comité d'experts du Comité Régional d'Equitation de Normandie et du Comité Régional de Tourisme Equestre.

Le classement des candidatures admises s'opère sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'offre proposée ;
- Répartition territoriale des centres équestres partenaires de l'opération équilibrée.

Les centres équestres retenus devront respecter les règles sanitaires en vigueur.

30 centres équestres et 20 centres de tourisme équestre maximum pourront être retenus.

Attention :

- Tout formulaire partiellement rempli ou envoyé trop tard ne sera pas étudié,
- Seuls les centres équestres et les centres de tourisme équestre dont la candidature aura été validée par le COREN et le CRTE pourront bénéficier de l'accompagnement financier de la Région. Ceux-ci seront informés préalablement par mail envoyé par la Région Normandie.

Quel calendrier prévisionnel ?

- 13 mai au 9 juin : appel à candidatures à destination des centres équestres ;
- 5 juillet au 5 septembre : mise en ligne des Bons Plans « Découverte de l'équitation » et des Bons Plans « Balade découverte équestre » à destination des adhérents du dispositif Atouts Normandie ;
- 12 juillet au 7 novembre : accueil par les centres équestres des bénéficiaires des Bons Plans.

Et pour toute question ?

La Région est à votre écoute. Vous pouvez joindre Karine Gigot au 02 31 15 25 79 ou karine.gigot@normandie.fr.

